



Égalité professionnelle – réunion de signature du vendredi 30 novembre 2018

Déclaration de la CFDT Fonctions publiques

Monsieur le ministre,

Nous sommes réunis ici après plusieurs mois d'échanges consacrés à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Fonction publique. Nous sommes passés par toutes les étapes de la construction d'une négociation qui nous a menés de la construction d'un agenda social à un projet d'accord sur lequel chacune de nos organisations -en tous cas celles qui avaient fait le choix de prendre leur place dans la négociation- a pu peser.

Le précédent accord finalisé début février 2013 avait été signé unanimement le 8 mars (de la même année) et comprenait 15 mesures.

Cinq ans après, nous avons eu à nous prononcer sur un accord structuré en un préambule, cinq axes, 43 mesures et 54 actions. Vous en avez rappelé l'essentiel, je ne vous paraphraserai pas.

Les dix fédérations de la CFDT qui composent notre union ont pu chacune s'organiser afin de consulter leurs instances dans le respect de leurs propres règles et dans le respect de la loi de 2010 et des règles connues de chacune des neuf organisations représentatives. Nous aurions préféré que la négociation puisse s'engager plus tôt pour aboutir plus tôt, d'autres auraient préféré qu'elle aboutisse plus tard. En tout cas, le calendrier a été connu suffisamment tôt pour que nous soyons en mesure de nous organiser.

Au final, et après des débats riches, nos fédérations se sont très largement prononcées en faveur de la signature du projet d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

Elles ont ainsi considéré que la négociation a permis de construire un projet plus engageant que l'accord de 2013 en actant des avancées plus concrètes sur l'égalité salariale, les déroulements de carrière, les organisations du travail, la prise en compte de toutes les formes de parentalité, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cet accord est aussi important en ce qu'il valorise le dialogue social à tous les niveaux, y compris en facilitant l'investissement des femmes dans les instances.

Pour autant, notre décision d'engagement ne fait pas oublier les revendications qui sont encore insatisfaites, notamment en matière de révision des grilles de rémunérations des corps et cadres d'emplois les plus féminisés.

Enfin, la CFDT Fonctions publiques regrette vivement que le Gouvernement n'ait pas fait le choix de la même méthode - la négociation plutôt que la concertation - pour construire un projet de loi « Fonction publique » qui tienne compte de la parole des organisations représentatives.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr

Aujourd'hui, il convient aussi de rappeler que la décision de la CFDT de signer le projet d'accord pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'occultera rien des désaccords sur d'autres sujets ayant trait au dialogue social, au recours au contrat, aux rémunérations et au pouvoir d'achat.

La CFDT -ses militantes et militants- ont pris leurs responsabilités.

Comme nous venons de le dire, signer pour l'égalité professionnelle, ce n'est pas accepter les intentions du gouvernement qui se traduiront dans le futur projet de loi. Mais c'est refuser de faire payer aux femmes les frais d'autres désaccords !

Signer pour l'égalité professionnelle, c'est continuer à mener partout et pour toutes le combat pour construire l'égalité réelle.

Quoi qu'il adienne à partir de maintenant, les équipes CFDT resteront mobilisées pour faire avancer la cause des femmes et de l'égalité.